



L'ARRACHÉE - ÉDITION 2017

RÈGLEMENT

L'ÉVÈNEMENT

ORGANISATEUR : Association Anjou Sport Nature - Route de la Mayenne 49220 La Jaille-Yvon

DATE : 28 octobre 2017

LIEU : Parc départemental de l'Isle Briand, Le Lion d'Angers (49220)

Les opérations d'inscription, de départ et d'arrivée se déroulent au sein du complexe de l'hippodrome.

FÉDÉRATION : l'épreuve est rattachée à la fédération UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Populaire).

ÉPREUVE : la course à obstacles est une épreuve de course à pied nécessitant une condition physique minimale ainsi qu'une aptitude médicale à la course à pied et au franchissement de 20 à 30 obstacles. L'épreuve comporte des passages nécessitant une maîtrise de la nage (au moins 25 mètres), le passage d'obstacles dont la hauteur peut atteindre 3 mètres, des passages dans le noir.

Tous les obstacles sont contournables, l'épreuve n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

L'organisation prévoit un point de ravitaillement durant l'épreuve, 1 point « eau » à l'arrivée et un repas chaud.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La course s'adresse à toute personne âgée de plus de 16 ans (révolus).

Vous pouvez participer à la course seul ou en équipe. Votre équipe peut être féminine, masculine ou mixte, composée de 2 à 15 participants.

Les inscriptions s'effectuent uniquement sur une plateforme en ligne [<https://arrachee.adeorun.com>] jusqu'au 14 octobre 2017. Seules les personnes ayant leur dossier complet seront inscrites (formulaire d'inscription + certificat médical ou licence valide + participation financière).

Les dossiers non complets ne seront pas validés, l'inscription du participant ne sera pas prise en compte, et aucun remboursement ne pourra être envisagé.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- un certificat médical ou licence sportive
 - Un certificat médical datant de **moins d'un 1 an au jour de la course** (établi par un médecin habilité) de non contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition**. Vous pouvez également [télécharger notre certificat médical type ici](#).
 - Ou une copie de votre licence sportive **FFA, FFtri, FFCO ou UFOLEP**, en cours de validité au 28/10/2017.
 - Tout autre document ou licence sportives non cités seront refusés.
- Autorisation parentale et attestation de natation obligatoires pour les mineurs de 16 et 17 ans. ([Autorisation type téléchargeable ici](#))
- Participation financière

Par le seul fait de s'inscrire, chaque participant déclare avoir une responsabilité civile, savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger, avoir pris connaissance des conditions générales du règlement de L'Arrachée 2017 et en acceptant toutes les conditions.

PARTICIPATION

Jusqu'au 31 août 2017

- ☺ équipe de 1 à 5 participants : 35€ / personne
- ☺☺☺ équipe de 6 à 15 participants : 30€ / personne

Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2017

- ☺ équipe de 1 à 5 participants : 40€ / personne
- ☺☺☺ équipe de 6 à 15 participants : 35€ / personne

Du 1^{er} au 14 octobre 2017

- ☺ équipe de 1 à 5 participants : 45€ / personne
- ☺☺☺ équipe de 6 à 15 participants : 40€ / personne

Ce coût inclut le droit de participation, la responsabilité civile « organisateur », le cadeau, un ravitaillement et un repas chaud après la course. Cependant, elle ne comprend pas l'assurance individuelle accident.

Nous acceptons les inscriptions [jusqu'au 14 octobre 2017](#). Les places sont limitées aux 3600 premiers inscrits.

RETRAIT DU KIT DE DÉPART

Le retrait de votre kit de départ s'effectue le jour de la course au Parc Départemental de l'Isle Briand, [1h avant l'heure de votre vague de départ](#) et sur présentation de la [carte d'identité de chaque participant](#) dont vous souhaitez retirer le kit.

ANNULATION

En cas de désistement ou d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Cependant, vous pouvez souscrire à l'assurance annulation (5€ par personne) afin d'être remboursé du montant de votre inscription (hors frais de mise en service occasionnés par la plateforme en ligne) et sans justificatif jusqu'au 14 octobre (inclus). Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

REMARQUES GÉNÉRALES

Lors de la présentation des participants le jour de la course, ces derniers se verront attribuer un numéro permettant de les identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

De plus, chaque participant s'engage à se soumettre au règlement par le seul fait de s'inscrire à **L'ARRACHÉE**, de respecter la nature et le cadre du Parc Départemental de l'Isle Briand.

Par cette mesure, il est interdit de jeter des papiers ou autres déchets sur les voies empruntées, sous peine de disqualification.

Anjou Sport Nature se réserve le droit de modifier ou d'annuler la course en dernière minute. En cas d'annulation du seul fait d'ASN, les frais d'engagements seront remboursés.

De même, les kilométrages ne vous sont donnés qu'à titre indicatif.

CHAQUE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Respecter le matériel mis à disposition pour la manifestation.
- Respecter les consignes de sécurité propre aux activités, ainsi que les personnes qui les encadrent.
- Faire preuve d'une grande courtoisie envers les bénévoles, personnes dévouées et indispensables à la réalisation de cette manifestation.

Chaque inscrit autorise l'organisation à utiliser son image à travers les photos et les films réalisés, au titre des différents documents que pourra produire l'organisation, et à les diffuser.

Pour tout refus, merci de transmettre un document signé signalant votre refus, par courrier (préciser votre nom/prénom, nom d'équipe), à l'organisateur.

RESPONSABILITÉS

Chaque participant s'engage à être couvert par une assurance en responsabilité civile. L'organisation incite chaque participant à souscrire une assurance individuelle accident. Anjou Sport Nature a souscrit pour l'ensemble de la manifestation un contrat d'assurances auprès de l'APAC Assurances.

L'organisation n'est pas tenue responsable en cas de pertes ou vols commis dans l'enceinte du Parc de l'Isle Briand (y compris le parking).

ÉCHAUFFEMENT PHYSIQUE

Un échauffement physique est nécessaire avant le début de la course afin de se préparer au mieux à affronter les épreuves. La course comptera aux alentours 25 obstacles, dont certains exigent des efforts physiques importants.

RÈGLES PENDANT LA COURSE

Interdiction de couper le circuit en dehors des sentiers balisés, de gêner volontairement la progression des concurrents.

Les coureurs sont civilement et pénalement responsables pour tout dommage occasionné lors de passage dans des édifices publics ou privés.

DIVERS

Pour les participants, l'organisation prévoit 1 point de ravitaillement en milieu d'épreuve, et 1 point « eau » à l'arrivée et un repas chaud.

L'organisation prévoit un stand « haute pression » pour le « décrassage » !! (jet d'eau)

Un village d'animations est installé sur le site, il sera à la disposition des accompagnateurs et des participants.

